

Questions orales

s'opposer à cette nouvelle rencontre qui peut éventuellement pervir à rallier tous les Canadiens sur la question fondamentale de la constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Je le répète, je suis convaincu que les premiers ministres provinciaux ne cherchent rien d'autre qu'un atermoiement. Le député peut-il me dire pourquoi, par exemple, les premiers ministres provinciaux m'ont invité moi et non pas le premier ministre de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick?

Une voix: En êtes-vous sûr?

M. Trudeau: On persiste à dire que les huit premiers ministres provinciaux se réuniront, madame le Président. On veut, semble-t-il que je discute avec huit premiers ministres provinciaux. Il semblerait donc que les deux autres n'aient pas été invités ou alors qu'ils aient refusé l'invitation.

Une voix: S'ils y vont, irez-vous?

M. Trudeau: Je répète ce que j'ai déjà dit à la Chambre: s'ils ne cherchent pas à retarder la résolution, s'ils veulent, une dernière fois, tenter de réaliser une entente et si la Chambre consent à adopter le bill à toutes les étapes après cette initiative, et si nous réussissons, alors nous incorporerons cette modification à la constitution. Mais en cas d'échec, je laisserai à la Chambre le soin de décider et si elle refuse de se prononcer, nous pourrions toujours avoir recours à la mesure prévue dans la résolution, soit un référendum. Voilà ce que je propose.

Si les premiers ministres provinciaux ne cherchent pas uniquement à paralyser nos travaux, j'accepterai de discuter avec eux, à condition que la Chambre consente à mettre la question aux voix, de façon définitive, un ou deux jours après la réunion. Si cette proposition semble juste, je la présenterai en toute sincérité et je signifierai aux premiers ministres provinciaux mon intention de discuter avec eux, qu'ils soient huit ou dix.

Des voix: Bravo!

LA MISE AUX VOIX À LA CHAMBRE DES AMENDEMENTS
CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET LES DROITS DES
AUTOCHTONES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il semble qu'un autre effort soit entrepris pour aboutir à un compromis qui pourrait nous permettre de sortir de l'impasse concernant la résolution constitutionnelle. Espérons que ce cinquante-neuvième effort puisse se solder par une réussite. Mais en attendant, puisque le gouvernement a annoncé son intention de procéder à un vote hâtif sur un amendement conservateur déposé à la Chambre il y a plusieurs semaines, je voudrais poser une question importante au premier ministre. Consentira-t-il à donner à la Chambre l'assurance absolue que l'on ne demandera pas aux députés de passer au vote final sur la résolution avant qu'ils ne se soient prononcés par vote sur l'amendement proposé par le NPD...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: ... concernant l'égalité des femmes et l'inscription des droits des autochtones.

Une voix: C'est une affaire de caucus. Réglez-la donc en caucus.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est pas une assurance que je puisse donner. C'est une assurance que le NPD veut obtenir pour son propre compte. Si les néo-démocrates peuvent obtenir la parole pour proposer leur amendement nous ne nous y opposerons naturellement pas. C'est à cette fin qu'avait été déposée la résolution sur la répartition du temps il y a deux semaines à la Chambre. C'était pour nous permettre de nous prononcer sur un amendement dont nous sommes saisis depuis sept semaines et de poursuivre l'étude d'un amendement qui vise à l'amélioration de la condition féminine et du processus d'amendement des droits des autochtones. C'est la raison de la motion de clôture proposée maintenant à la Chambre et qui vise à nous permettre de passer à l'étude de cet amendement. Je ne suis cependant pas en mesure de donner au chef du NPD la garantie que c'est ainsi que les choses se passeront. Il peut toujours chercher à l'obtenir de ses collègues conservateurs tout comme il peut chercher à l'obtenir de madame le Président mais ce n'est pas à moi qu'il doit la demander.

LE CALENDRIER PRÉVU POUR L'ENVOI DE LA RÉOLUTION AU
PARLEMENT BRITANNIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, là, le premier ministre a tout à fait tort. Il sait que le calendrier de la Chambre est en fin de compte établi par le gouvernement, et que si le gouvernement veut faire adopter un amendement touchant l'égalité des femmes et la constitutionnalisation des droits des autochtones, il est du pouvoir du gouvernement d'attendre que cela soit fait. Le premier ministre le sait pertinemment.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La prochaine question que je veux poser au premier ministre concerne les déclarations qu'il a faites la semaine dernière au sujet des jugements contradictoires qu'ont rendus les cours suprêmes de Terre-Neuve et du Manitoba. J'aimerais lui demander s'il peut garantir à la Chambre qu'il n'est pas question de demander au Parlement de Westminster d'étudier la résolution constitutionnelle avant que la Cour suprême du Canada ne se soit prononcée sur la légalité de l'ensemble ou d'une partie de celle-ci.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans le préambule à sa question, le chef du NPD a dit qu'il était du pouvoir du gouvernement d'attendre que ce soit fait, d'attendre que les amendements soient présentés. Il est du pouvoir de n'importe qui d'attendre que ce soit fait, mais cela ne semble pas être un très grand pouvoir, madame le Président. Le chef du NPD sait bien que nous devons attendre sept semaines avant de voter sur un amendement de sorte que nous puissions améliorer la résolution relativement aux droits des femmes et des autochtones.

Il reste à savoir si le gouvernement, quel qu'il soit, devrait attendre indéfiniment. Est-ce là tout son pouvoir ou est-ce que le chef du NPD peut me proposer une autre façon de lui garantir que nous étudierons les amendements que son parti et notre parti réclament? Je répète que le seul moyen d'y arriver, c'est que nos partis s'entendent sur l'allocation du temps. Comme l'honorable chef du Nouveau parti démocratique le sait, nous n'avons pas pu le faire.